

## Réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique Concertation publique Cahier d'acteur de Nantes métropole et des maires

Le 17 janvier 2018, l'État annonçait l'abandon du projet de construction d'un nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes, le réaménagement et la modernisation de l'actuel aéroport de Nantes-Atlantique, et des compensations exemplaires pour le territoire.

Ce projet, que Nantes Métropole et les maires n'ont pas choisi, s'impose au territoire dans toute sa complexité. Un aéroport est un équipement stratégique pour l'accessibilité et l'attractivité de Nantes métropole et plus largement du Grand Ouest, mais il est aussi une infrastructure qui engendre tout particulièrement de fortes nuisances pour les populations survolées. Dans ce contexte, il n'est pas imaginable de « faire » Notre-Dame des Landes à Nantes Atlantique.

Si Nantes Atlantique doit être l'aéroport du Grand Ouest, bénéficiant des connexions européennes et internationales, nous souhaitons que son réaménagement n'aggrave pas les nuisances des populations et l'environnement. Nous demandons que soient intégrées au stade de la décision toutes les incertitudes qui pèsent sur le devenir du transport aérien, que ce soit en terme de trafic, d'évolutions technologiques ou réglementaires en lien avec les enjeux climatiques. Les compensations exemplaires tant attendues et indispensables, ne permettront pas pour autant de résoudre, à elles-seules, cette équation. Nous serons extrêmement exigeants sur tous ces aspects et n'entendons transiger sur aucun.

L'État doit résoudre cette équation et trouver les modalités de conciliation des attentes entre ouverture sur le monde et maîtrise des nuisances et ainsi répondre à ces enjeux par le projet le plus en adéquation avec nos exigences.

Concernant la concertation, nous portons une forte attente quant à son exemplarité, sa transparence, la pluralité des expressions, l'analyse de toutes les expressions et leurs scénarios, leurs prises en compte, qui seront les garants d'une concertation aboutie.

### **1- Une protection exemplaire des populations et de l'environnement**

La proximité de la plate-forme avec les zones urbaines constituées des communes proches, et les survols des populations correspondantes dans les phases de décollage et atterrissage, génèrent des nuisances fortes.

Nous souhaitons que le réaménagement de l'aéroport n'aggrave pas les nuisances subies par les riverains. Cela suppose d'imposer des contraintes aux survols, comme par exemple les vols de nuit.

Le projet de réaménagement doit permettre de disposer d'un aéroport pensé à l'aune des enjeux environnementaux et climatiques. Nantes est le deuxième bassin industriel aéronautique français : Nantes Atlantique doit devenir la vitrine des savoir-faire et innovations de ce secteur accueillant les avions les moins bruyants et les moins polluants. Les solutions technologiques les plus exigeantes doivent ainsi être proposées pour ne pas augmenter les nuisances subies par les populations. L'exemplarité, notamment dans la conception de la plate-forme, les modes d'exploitation, les appareils, les carburants...intégrant les dernières évolutions technologiques devra être un objectif de résultat recherché dans la perspective de réduction des nuisances sonores et des pollutions pour cette plate-forme compte-tenu de son implantation urbaine.

Pour garantir le suivi et la transparence quant aux impacts de la plate-forme aéroportuaire sur l'environnement et les populations, il est indispensable qu'un observatoire des impacts environnementaux et de la santé, soit mis en œuvre rapidement, associant tous les acteurs et notamment les divers représentants des populations concernées.

### **2- Un aéroport international pour le Grand Ouest**

L'aéroport de Nantes Atlantique doit pouvoir accompagner les activités économiques, touristiques, et le rayonnement européen de notre Métropole. La croissance de son trafic constatée depuis ces dernières années, sa clientèle inter-régionale, confortent la nécessité de disposer à Nantes Atlantique d'un aéroport international pour le Grand Ouest.

*Il s'agit bien en effet que notre territoire soit doté d'une plateforme aéroportuaire qui, associée aux autres infrastructures en matière d'accessibilité notamment ferroviaires, permette d'accompagner la dynamique de notre territoire et servir l'emploi ainsi que les besoins des populations (économiques, loisirs, tourisme, besoins de liens pour des familles de plus en plus internationalisées, réponses aux attentes du monde de la recherche et des étudiants...).*

*Le projet doit donc permettre de répondre aux besoins des populations et des acteurs du territoire, en matière de liaisons européennes et internationales directes et de liens avec les hubs européens d'importance stratégique. Le niveau de service des aéroports se doit par ailleurs d'être homogène et de qualité, et ces derniers devront être mieux accessibles pour tous les publics.*

*L'amélioration de l'accessibilité de l'aéroport par tous les modes de transport doit être pensée non seulement dans l'objectif de la desserte de l'infrastructure aéroportuaire, mais aussi des zones économiques situées à proximité, et plus largement de la desserte de l'ensemble des communes situées dans ce même cadran. Elle doit proposer une vraie alternative à l'usage prédominant de la voiture, dans une logique de transition écologique. C'est le sens de l'étude que Nantes Métropole et la Région ont engagé en partenariat avec l'État en vue d'élaborer un schéma directeur d'accessibilité de l'aéroport.*

### **3- Quel aéroport pour quel trafic aérien demain ?**

*L'histoire a montré, encore récemment, la difficulté à prévoir les évolutions du trafic aérien. Plus encore aujourd'hui, de fortes incertitudes pèsent sur le devenir du transport aérien et de son économie, sur les évolutions technologiques du secteur, ce qui rend difficile toute projection supérieure à 10 ans.*

*Le projet de réaménagement de l'aéroport doit engager les investissements indispensables pour assumer dans de bonnes conditions un trafic aérien pour l'horizon 2040 (améliorer le confort d'accueil et la prise en charge des passagers) avec l'enjeu de ne pas majorer les nuisances aux populations et les impacts environnementaux.*

*Le dossier devra être repris à cette échéance, à la lueur de la réalité tendancielle du trafic aérien dans un contexte de transition écologique, et à la lueur des évolutions technologiques et réglementaires concernant l'évolution des nuisances générées par les avions. Dans ce cadre et à cette échéance, de nouvelles réflexions concernant le devenir de l'aéroport de Nantes Atlantique devront pouvoir être abordées. Le projet de réaménagement de la plate-forme ainsi que le projet de contrat de concession entre l'État et le futur exploitant, devront le prendre en compte.*

### **4- Une gouvernance associant étroitement les collectivités**

*Les enjeux d'interface entre le réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique, les enjeux de protection des populations, de santé et d'environnement, les enjeux urbains et ceux liés à la dynamique du territoire, de même que les incertitudes qui pèsent sur l'avenir du transport aérien du point de vue des enjeux climatiques, des évolutions technologiques, des changements de comportement, impliquent une présence majeure des acteurs du territoire et en premier lieu de Nantes métropole à la gouvernance de l'aéroport.*

*En effet, la durée du prochain contrat de concession et les incertitudes évoquées à cet horizon, de même que les impacts de la présence d'un aéroport en développement sur notre territoire, justifient une association étroite des collectivités à la gouvernance stratégique de l'aéroport et aux choix qui pourront en découler.*

*Il ne serait en effet pas envisageable que les évolutions concernant la plate-forme aéroportuaire et son exploitation puissent se faire sans que les acteurs du territoire et particulièrement Nantes métropole n'en partagent la vision stratégique et les décisions correspondantes.*

*Aussi nous demandons que l'État propose un montage qui garantisse cette représentation de Nantes métropole et des communes ainsi que des acteurs (CCI, Région, Département, CARENE...) et leur participation aux choix stratégiques correspondants.*

**Bertrand AFFILE, Maire de Saint-Herblain ; Jean-Guy ALIX, Maire de Sainte-Luce sur Loire ; Gérard ALLARD, Maire de Rezé ; Rodolphe AMAILLAND, Maire de Vertou ; Laure BESLIER, Maire de Brains ; Claudine CHEVALLEREAU Maire de Mauves-sur-Loire ; Serge DAVID, Maire d'Indre ; Véronique DUBETTIER-GRENIER, Maire de Carquefou ; Marie-Cécile GESSANT, Maire de Sautron ; Patrick GAVOUYERE, Maire du Pellerin ; Jacques GILLAIZEAU, Maire de Saint-Léger-Les-Vignes ; Jacques GARREAU, Maire de Bouaye ; Carole GRELAUD, Maire de Couëron ; Pierre HAY, Maire de La Montagne ; Jean-Claude LEMASSON, Maire de St-Aignan De Grand Lieu ; Serge MOUNIER, Maire de Thouaré-sur-Loire ; Martine LE JEUNE, Maire de Bouguenais ; Joseph PARPAILLON, Maire d'Orvault ; Pascal PRAS, Maire de Saint-Jean-De-Boiseau ; Johanna ROLLAND, Maire de Nantes ; Fabrice ROUSSEL, Maire de la Chapelle-sur-Erdre ; Christelle SCUOTTO, Maire des Sorinières ; Laurent TURQUOIS, Maire de Saint-Sébastien-sur-Loire ; Alain VEY, Maire de Basse-Goulaine**